

<http://www.pelerinagesdefrance.fr/Pelerinage-legitimiste>



Pèlerinage légitimiste

- Pèlerinages à Notre-Dame - N-D du Puy en Velay -



Date de mise en ligne : samedi 21 mai 2016

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Pèlerinage légitimiste à Notre-Dame du Puy-en-Velay Les 4 et 5 juin 2016

« La révolution a commencé par la déclaration des droits de l'Homme : elle ne finira que par la déclaration des droits de Dieu. »

« Cette phrase de Louis de Bonald est d'une actualité brûlante, quoi faire sans Dieu ? Quoi faire sans l'aide de la Vierge Marie ? 2016 est une année particulière pour les catholiques, au Puy-en-Velay. C'est l'année du jubilé de Notre-Dame du Puy-en-Velay, également appelé « Jubilé du Grand Pardon », car cette année l'Annonciation coïncide avec le Vendredi Saint. Un évènement qui n'aura plus lieu avant 2157.

<dl class='spip_document_1149 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;width:200px;*>

35000 pèlerins attendus du 23 mars au 15 août, pour l'Assomption, la Fête de la Vierge Marie, avec des processions, des prières et des célébrations liturgiques. 35000 personnes avaient fait le déplacement en 2005 et on en attend autant cette année. 250 bénévoles ont d'ores et déjà participé à une réunion de préparation fin novembre.

Chaque weekend ou presque des pèlerinages sont organisés, cette fête de l'une des plus attachantes figures de sainteté de la Maison capétienne, est l'occasion providentiellement d'annoncer le pèlerinage légitimiste programmé au Puy-en-Velay, les samedi 4 et dimanche 5 juin prochains pour le Jubilé du Puy : un pèlerinage de « Grand Pardon » aux pieds de Notre-Dame, organisé conjointement par la Confrérie Royale et par l'Union des Cercles légitimistes de France, dans les pas de nos Rois. Afin d'implorer la miséricorde et le secours de Dieu sur chacun de nous et sur la France.

Les anciennes traditions nous apprennent que le premier des Jubilés du Puy aurait eu lieu en l'an 992, ce qui en fait le plus ancien des jubilés de la Chrétienté après celui de Rome. Et les catholiques du XXI^e siècle ont un peu de peine à imaginer que le pèlerinage du Puy-en-Velay a été pendant des siècles au moins aussi important que ne l'est de nos jours le pèlerinage de Lourdes. Ainsi, la cathédrale Notre-Dame de

L'Annonciation du Puy figure parmi les plus anciens et les plus illustres de nos sanctuaires nationaux.

Depuis le Roi Raoul 1er (922-936) et jusqu'à la fin de l'Ancien régime, on peut attester d'une sollicitude particulière et continue de nos souverains pour le sanctuaire du Puy. Une vingtaine de nos rois sont venues en pèlerinage au Puy : parmi les plus célèbres on peut citer Louis VII, Saint Louis, Charles VII, Louis XI, Charles VIII et François 1er. Le dernier en date fut Monseigneur le Prince Alphonse de Bourbon (+ 1989), de jure Alphonse II, le 15 août 1979. Chaque fois qu'une souveraine se trouvait enceinte, des prières particulières étaient prescrites auprès de Notre-Dame du Puy, pour que la grossesse de la Reine et sa délivrance se passent bien.

<dl class='spip_document_1150 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;width:200px;'>

Il ne faut pas oublier que parmi la foule immense des pèlerins du 25 mars 1429, accourue pour implorer le secours divin sur ce Royaume où il y avait alors « grande pitié », se trouvait Isabelle Romée, mère de Sainte Jeanne-d'Arc. Qui affirmait d'ailleurs : « Les Hommes d'armes combattront et Dieu donnera la victoire. » Pour que Dieu donne la victoire il faut d'abord la lui demander : prier, supplier, implorer. Voilà pourquoi la Confrérie Royale et l'UCLF s'associe pour proposer à leurs membres, à leur adhérents, de se retrouver au Puy-En-Velay les 4 et 5 juin prochains, pour une démarche jubilaire commune. Cela doit être un moment privilégié de ferveur catholique et royale dans notre reconquête spirituelle et politique du Royaume de France. Une reconquête par l'effort de conversion et de sanctification.

En plus, que tous ceux qui aiment la France prennent à coeur d'y participer, même ceux qui ne pratiquent pas ou qui se croient athées. La Vierge Marie au Puy se dresse comme un roc de granit sur lequel nous pouvons amarrer notre pays, nos familles et notre âme avec confiance et sérénité.

L'avis d'un pèlerin : "J'ai fait le Puy en 2005 avec une amie, je n'avais plus de force physique. J'espère réunir toutes les conditions pour participer à ces moments de joie et de recueillement. Le carême sera aussi une préparation à ces cérémonies (prendre des forces spirituelles, se purifier à tous les niveaux). Alléluia ! »

Eric Muth

Le pourquoi de ce pèlerinage au Puy les 4 et 5 juin prochains par C.-M. de la Rocca

« Les hommes d'armes combattront et Dieu donnera la victoire » affirmait Sainte Jeanne d'Arc.

Dans le combat spirituel et politique de notre temps, parfois bien plus terrible que celui des champs de bataille, nous ne pouvons pas lutter efficacement ni espérer vaincre sans attendre de Dieu et les forces et la victoire. Et pour que Dieu donne la victoire, il faut d'abord la Lui demander : prier, supplier, implorer... (Frère

Maximilien-Marie du Mesnil-Marie).

Voilà pourquoi la Confrérie Royale et l'UCLF s'associent pour proposer à leurs membres, à leurs adhérents et à leurs sympathisants, de se retrouver au Puy-en-Velay les 4 et 5 juin prochains pour une démarche jubilaire commune.

Le pèlerinage jubilaire de la Confrérie Royale et de l'Union des Cercles Légitimistes de France doit être un moment privilégié de ferveur catholique et royale dans un esprit de reconquête spirituelle et politique du Royaume de France. Une reconquête qui passe nécessairement par l'effort de conversion et de sanctification - l'une et l'autre ne sont jamais achevées - de chacun de nous.

La grâce du jubilé, reçue au Puy, ne peut manquer d'être salutaire, stimulante et fortifiante, dans les combats à venir. »

Programme

sur demande : confrerie.royale@yahoo.fr

Détails du programme de ce pèlerinage dans les grandes lignes et sous réserve de confirmation :

- Rassemblement au début de l'après-midi du samedi 4 juin ; après un temps d'enseignement, parcours jubilaire qui s'achèvera par la Sainte Messe (selon le rite latin traditionnel), célébrée à 19 h dans la cathédrale Notre-Dame de l'Annonciation.
- Le dimanche 5 juin au matin, Sainte Messe de la solennité du Sacré-Coeur (normalement dans l'église de Ceyssac, village où eut lieu la seconde apparition de Notre-Dame en l'an 350), suivie d'une « procession du voeu de Louis XVI (Voeu par lequel Louis XVI a dévoué sa Personne, sa Famille et tout son Royaume, au Sacré-Coeur de Jésus). »
- Possibilité de monter à la chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe afin d'y placer la Confrérie Royale et l'UCLF sous la protection de l'archange victorieux.

Source : [le forum catholique](#)

Informations

vivarais.legitimiste@gmail.com

Ce que c'est que le droit divin dont on se moque avec tant de légèreté

Il n'y a que l'ignorance qui s'en moque.

« Le droit divin », quand on sait ce que c'est, est la chose du monde la plus simple et la plus vénérable.

Ainsi que le mot l'indique, le « droit divin » c'est le droit de Dieu. Que Dieu, souverain Maître de toutes choses, ait le droit de diriger les sociétés et les peuples, cela est plus clair que le jour. Dieu n'est-il pas le Roi suprême de tous les rois et de tous les peuples, le Seigneur souverain et absolu de toutes les sociétés ? Son droit est au-dessus de tous les droits ; et tous les droits légitimes viennent de lui, comme toutes les gouttes d'eau d'un ruisseau viennent de la source.

Tout droit véritable est donc un droit divin, une communication du droit de Dieu.

En matière de souveraineté, cette communication, pour être réelle, n'a nullement besoin d'être surnaturelle ni miraculeuse : il n'est pas nécessaire que le bon Dieu apparaisse en personne ou envoie un Ange pour dire à un peuple : « Voici le Souverain que je te donne ; voici la race royale qui te gouvernera. »

Non, ce n'est pas ainsi que Dieu mène les sociétés et choisit les dépositaires de ses droits. Pour communiquer ses droits souverains sur tel ou tel peuple, le bon Dieu se sert de faits humains, parfaitement suffisants pour établir le droit divin : la naissance, par exemple, et le droit de succession ; ou bien encore une élection régulière.

Le droit à la couronne est, en effet, un véritable droit de propriété, qui s'acquiert comme toutes les propriétés : par naissance, par héritage, par conquête, par donation, enfin par prescription. La prescription a toujours la vertu de légitimer le titre primordial lorsqu'il est vicieux, de le confirmer lorsqu'il est légitime.

Oui, la couronne " je ne dis pas le royaume, mais la couronne, c'est-à-dire le droit de commander et de régner " est une propriété ; une propriété que nul n'a le droit de ravir à celui qui la possède en vertu d'un titre légitime, c'est-à-dire conforme à la loi de Dieu et aux traditions du pays.

Violer cette propriété royale, c'est voler ; et le vol est interdit par les lois divines et humaines.

En fait de souveraineté comme en fait de propriété, le droit humain est sanctionné par le droit divin, s'appuie sur lui, devient une seule et même chose avec lui : de telle sorte qu'il est à la fois humain et divin.

Remarquons-le d'ailleurs : le droit divin du Roi légitime n'est pas, comme on se l'imagine, un fait isolé dans la société.

La société repose sur une foule de faits humains donnant lieu au droit divin. C'est de droit divin que je possède ma maison, mon champ, et tous les fruits de mon travail ; c'est de droit divin que je possède ce dont je suis devenu le propriétaire légitime, à la suite et par l'effet de faits humains, de conventions purement humaines.

Il n'en est pas autrement du droit du Souverain légitime à sa couronne. Bien que ce droit résulte de faits humains, comme nous le disions tout à l'heure, il n'en est pas moins divin ; et dès lors on peut et on doit dire que c'est de droit divin qu'il possède sa couronne.

Or, il n'y a pas de droit contre le droit. Contre le droit à la fois humain et divin de la souveraineté légitime, il n'y a pas plus de droit qu'il n'y en a contre le droit à la fois humain et divin en vertu duquel tout propriétaire légitime possède ce qu'il possède.

De grâce, méditons bien ces choses. Elles sont, je le sais, un peu abstraites ; elles choquent les idées courantes, vulgarisées par la révolution ; mais elles sont vraies ; et aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable de le bien comprendre.

En résumé, pour un Souverain quelconque, régner de « droit divin », c'est tout simplement régner légitimement, en vertu de droits légitimes ; c'est être le représentant légitime de Dieu pour le gouvernement d'une société, d'un peuple. De là cette formule célèbre, qui fait tant crier les impies et les ignorants : régner par la grâce de Dieu.

Donc, quand nous disons qu'Henri V (note *) est de « droit divin » le Roi de France, nous voulons dire que, d'après la loi de Dieu, et d'après les plus vénérables traditions de la France, le droit de ce Prince à la couronne repose sur des titres légitimes, inattaquables, et sur une prescription huit fois séculaire, qu'il est le dépositaire de l'autorité souveraine de Dieu, lequel est le Maître suprême du peuple français comme de tous les peuples ; qu'il est ainsi le

Roi légitime à qui la France doit obéir, si elle veut faire la volonté de Dieu, si elle ne veut point se révolter contre le droit de Dieu.

Voilà ce que c'est que le « droit divin ».

Est-ce là, dites-moi, chose si étrange ?

Est-ce là surtout quelque chose d'absurde, de ridicule, d'intolérable comme l'affirment depuis cent ans nos petits bavards démocrates de la libre pensée et du journalisme ?

Du moment que l'on croit en Dieu et qu'on respecte le droit, le « droit divin » n'est-il pas au contraire une doctrine parfaitement raisonnable, la conséquence évidente des principes les plus certains ?

Mgr de Ségur, in « Oeuvres » - Tolra, Paris, 1877, 2 série, tome VI, chap. III.

Note * : Ce que Monseigneur de Ségur écrivait de Henri V en 1877, parce que c'était alors lui l'aîné des Capétiens, s'applique absolument de la même manière rigoureuse en 2016 à Monseigneur Louis de Bourbon, duc d'Anjou, actuel aîné des Capétiens.

Source :

[le blog du mesnil](#)

Site source à consulter

[vexilla galliae pèlerinage légitimiste 31e jubilé du Puy](#)

